

**Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :**

...

Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

...

**Réponse du 1<sup>er</sup> Vice-Président de la communauté de communes de Pont-Audemer/Val de Risle**



Le vendredi 30 octobre 2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
Affaire suivie par Jérémy ROSEAU  
Delphine.langrene@ville-pont-audemer.fr  
Tél : 02.32.41.08.15  
Nos réf. : FC/JR/MD/DL – 2020- 10- 125

Chambre régionale des comptes  
M. Christian MICHAUT, Président  
21 rue Bouquet  
CS 1110  
74174 ROUEN Cedex

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 29 septembre 2020 reçu le 1er octobre suivant, vous m'avez adressé votre rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle pour les exercices 2017 à 2020.

Comme vous m'y invitez et en application des dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, je vous communique les éléments de réponse qui permettront d'éclairer la chambre sur les points relevés dans ce rapport.

Tout d'abord, je tiens à saluer les échanges constructifs qui ont eu lieu entre nos services respectifs durant le contrôle qui s'est déroulé de janvier à septembre 2019.

Je constate en premier lieu que la chambre a remarqué le caractère attractif de la Communauté de communes Pont-Audemer /Val de Risle, que ce soit sur le plan économique, grâce à au déploiement d'une stratégie volontariste sur l'ensemble de son territoire que sur la qualité de son offre éducative en milieu rural.

Ces observations confirment les propos tenus par les services de l'Etat qualifiant la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle comme l'un des territoires les plus dynamiques de l'Eure (annexe 1). Ces propos ont été repris par le journal le Monde indiquant dans son édition du 11 septembre 2019 relative à la carte des « territoires français en bonne santé » que le taux d'emploi et le niveau de vie de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle étaient supérieurs à la moyenne des territoires étudiés et présentaient un solde migratoire et de création d'emplois positif. La presse locale s'en est largement fait écho (annexe2).

La chambre a également mis en avant l'organisation fortement intégrée de la communauté de communes, résultat d'une mutualisation ambitieuse des services.

Elle a enfin souligné la bonne organisation de la cellule marchés publics qui joue un rôle d'expertise et de conseil auprès des différents services et qui garantit un haut niveau de sécurisation des marchés publics, ce qui l'amène à constater qu'aucune irrégularité n'a été

1

relevée dans la passation et l'exécution des marchés publics alors que les contrôles ont porté sur un échantillon important de marchés publics (17 sur 61) de 2017.

Avant d'apporter des réponses étayées aux observations de la chambre, je vous rappelle la genèse de la création de la CCPAVR. A l'origine, celle-ci est issue de la fusion, au 1er janvier 2017, de de la Communauté de Communes de Pont-Audemer (CCPA), et de celle de Val de Risle (CCVR). Ces deux territoires, bien que voisins, étaient très éloignés dans les compétences exercées et dans leurs modalités de gestion. Ce rapprochement, qui n'était pas envisagé et ne pouvait donc être anticipé, a été rendu obligatoire par la Loi NOTRe que vous citez d'ailleurs dans votre rapport.

Cette fusion n'était pas encore totalement opérationnelle que la nouvelle Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR) a intégré huit nouvelles communes de l'ex Communauté de communes Roumois Seine (CCRS) qui ont souhaité quitter celle-ci, dans un climat tendu avec leur Communauté de communes d'origine, et rejoindre notre territoire au 1er janvier 2019.

Enfin, je rappelle en note liminaire que la période de contrôle de la CRC a porté sur la période 2017 à 2019, c'est-à-dire celle pendant laquelle la CCPAVR s'est constituée. Je souligne que les données sur lesquelles la chambre s'est appuyée pour évaluer l'organisation et le fonctionnement de la communauté de communes portent sur 2017, année de sa création. Cette période était une période de « rodage » : il a fallu préfigurer une organisation, pourvoir des postes, faire travailler des équipes dont les modalités de fonctionnement diffèrent fortement, procéder à un travail de mutualisation pour éviter les doublons, se doter d'outils de gestion et de pilotage...

Il me semble qu'il aurait été plus intéressant et instructif d'attendre que l'organisation et le fonctionnement de la CCPAVR soient stabilisées pour mener ce contrôle.

Après ce bref rappel contextuel, je vous ferai part de mes observations concernant la synthèse du rapport et les recommandations formulées par la chambre. J'apporterais enfin quelques précisions concernant les observations détaillées du rapport.

S'agissant de la synthèse, vous indiquez que la nouvelle communauté de communes ne dispose pas de « tous les outils de mise en cohérence et de planifications » nécessaires et que l'organisation des services n'est pas stabilisée pour conclure que la mise en place de la nouvelle structure a été laborieuse.

A cet égard, je vous renvoie à ce que j'ai écrit plus haut sur les conditions de création du nouvel établissement. Depuis 2017, la structuration de la communauté de communes n'a cessé de se renforcer. Elle s'est cependant rapidement dotée d'outils de planification, tel que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Ensuite, la mutualisation entre la CCPAVR et la Commune de Pont-Audemer a été renforcée sur l'ensemble des fonctions supports, au point que notre établissement est sans doute le plus intégré du département de l'Eure.

De même, comme vous l'avez relevé, nous nous avons bâti le socle d'un projet de territoire. Son financement sera assuré par un pacte financier et fiscal initié dès le début de ce nouveau mandat. Dès lors que le processus d'élaboration du projet de territoire et du pacte financier et fiscal sera mené à son terme, nous pourrons bâtir un plan pluriannuel d'investissements.

Par ailleurs, la qualité des documents budgétaires s'améliore chaque année, grâce notamment à la mise en place d'une comptabilité d'engagement fin 2018. Le suivi des incidents informatiques est, lui, assuré depuis 2019 grâce à la mise en place d'un module de gestion et au recrutement d'une assistante dédiée.

Certes, comme vous l'avez relevé, « de lourdes incertitudes pèsent sur le bilan » de l'établissement. Celles-ci sont liées à la jeunesse de la CCPAVR et au caractère précipité de sa constitution, décidée par l'Etat. En outre, je souligne que ces incertitudes ne concernent que les patrimoines des communautés de communes fusionnées. Toutes les acquisitions de la nouvelle communauté de communes sont comptabilisées et suivies. Nous avons commencé le travail de fiabilisation de l'inventaire de ces patrimoines. Etant donné qu'il est très consommateur de ressources, alors même que les services travaillaient sur l'intégration de 6 nouvelles communes en 2019, et que le manque de fiabilité de l'inventaire n'a absolument aucun impact sur la situation budgétaire et financière de l'établissement, ce travail ne pourra être achevé que d'ici deux à trois ans.

S'agissant de la fiabilité des comptes, les observations de la chambre ont porté sur l'inventaire du patrimoine, les restes à réaliser en dépenses pour 310 000 €, le déficit du budget annexe « allocation prestation autonome » (APA) supporté par la CCPAVR pour un montant de 1 040 000 € et 100 000 € pour une provision pour dépréciation.

S'agissant de l'inventaire, je rappelle qu'elles n'ont aucune incidence financière. Quant aux restes à réaliser en dépenses, il s'agit des subventions à la réalisation du réseau à haut et très haut débit. Ce sont des dépenses d'investissement, sans impact sur le résultat de fonctionnement. S'agissant du déficit de l'APA, il est envisagé qu'il ne soit plus mis à la charge de la CCPAVR mais à celle des communes concernées. La seule inexactitude qui subsiste porte donc sur la provision pour dépréciation de 100 000 €.

Dans ces conditions, le résultat de la CCPAVR pour 2017 ne serait plus excédentaire de 360 000 € mais excédentaire de 260 000 €.

En réponse aux principales recommandations et obligation de faire, je tiens à apporter les précisions suivantes :

#### REPONSES AUX RECOMMANDATIONS :

1. Le contrôle interne va être développé grâce à la poursuite de la structuration du service financier et à la création d'une cellule de contrôle de gestion chargée de mettre en place des outils de pilotage, de fiabiliser les procédures internes et de réaliser les contrôles nécessaires.
2. Les vingt régies scolaires seront progressivement supprimées grâce à la mise en place d'un outil de facturation commun à la communauté de commune et aux communes, au développement des moyens modernes de paiement et au recouvrement direct par le Trésor Public. Cet outil offrira en outre une simplification et une amélioration des échanges entre l'établissement et les familles.
3. La dissociation de la rédaction des pièces des marchés publics du contrôle de leur régularité juridique est déjà assurée. En effet, les pièces élaborées par la cellule marchés publics sont visées par la Directrice des Affaires Financières (DAF) et le Directeur Général des Services (DGS).

#### REPONSE A L'OBLIGATION DE FAIRE :

4. Comme je l'ai indiqué plus haut, le travail de rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable sera réalisé progressivement.

#### EN REPONSE PLUS PRECISE AUX DIFFERENTS POINTS DU RAPPORT :

Au II A. 2 c) :

La compétence scolaire était historiquement gérée de façon très hétéroclite selon les territoires. Un travail d'harmonisation a été réalisé en plusieurs étapes et s'est concrétisé par une modification statutaire en date du 10 juillet 2019. Contrairement au doute que semble exprimer la chambre, la compétence « bâtiments scolaires » est bien confiée aux communes ou, le cas échéant, aux syndicats intercommunaux à vocation scolaire (SIVOS) compétents, comme cela peut être constaté dans les comptes administratifs de ces communes et syndicats.

Au II B. 1 :

La construction du projet de territoire se base entre autres sur un document de planification unique du territoire. C'est ainsi que la CCPAVR s'est doté d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 16 décembre 2019. La chambre semble s'étonner de la tardiveté de cette mise en œuvre alors même que la CCPAVR, créée en 2017, est le deuxième territoire de l'Eure à s'être doté d'un tel outil à vocation intercommunale.

Au II B 2 :

Dès la mise en place de la communauté de communes historique de Pont-Audemer, les élus ont souhaité mutualiser les services avec la ville-centre afin d'éviter une inflation des charges de personnel. Ainsi, l'ensemble des fonctions support sont communes à la CCPAVR et à la ville de Pont-Audemer. Cette mutualisation permet en outre d'apporter une expertise et un haut niveau de compétence à l'ensemble des communes du territoire.

La chambre estime que « la fusion des deux anciennes communautés de communes reste incomplète en termes d'organisation matérielle, de gestion de personnel et de projets pluriannuels ». Cette affirmation n'est pas étayée. Il aurait été souhaitable que la chambre documente son affirmation et propose, le cas échéant, des pistes d'amélioration.

S'agissant de la mutualisation, la chambre déplore l'absence de schéma de mutualisation préconisé à l'article L. 5111-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose qu'« afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ceux des communes membres... ».

Il convient d'abord de relever à ce sujet que la CCPVAR n'est nullement tenue d'établir ce rapport. Il convient également de noter que notre établissement et la Ville de Pont-Audemer ont fait évoluer les principes de cette mutualisation en concordance avec les recommandations faites par la Chambre Régionale des Comptes, à la Commune de Pont-Audemer en 2018. Par ailleurs, la CCPAVR élabore depuis juin 2020 un pacte financier et fiscal qui sera proposé au vote du conseil communautaire dans les prochains mois. Ce pacte vise à répartir le financement des ressources de la communauté entre ses membres en fonction des charges et des ressources transférées et en corrigeant cette répartition par la prise en compte d'un impératif de solidarité entre les communes selon leur potentiel financier et leur effort fiscal.

Dans le cadre de l'élaboration du pacte financier et fiscal, l'affectation des agents et la répartition de leur temps de travail entre la communauté de communes et la commune de Pont-Audemer seront précisées.

II C 1 :

Comme précisé dans le courrier de réponse à la chambre en date du 12 mai 2020, La CCPAVR confirme que les pièces de marchés étaient visées par la DAF et/ou le DGS.

Malgré des moyens limités, l'établissement envisage le recrutement mutualisé d'un responsable administratif et juridique distinct de la cellule marchés publics.

Malgré ces remarques de forme, je constate que la chambre n'a observé aucune irrégularité sur l'ensemble des procédures contrôlées (soit 1/3 des marchés).

III A :

La chambre relève que l'inventaire des actifs transférés à la CCPAVR par ses membres n'a pas

été réalisé. Comme il a déjà été indiqué :

- la CCPAVR a été constituée le 1er janvier 2017 et que 8 communes ont adhéré au 1er janvier 2019, ce qui n'a pas permis de mener à bien ce travail de fiabilisation de l'inventaire des biens apportés par ses membres,
- Ce travail a été ralenti par le temps d'échange nécessaire avec la communauté d'origine des communes ayant intégré la CCPAVR en 2019, sur la répartition du patrimoine entre les 2 EPCI et l'attente d'arbitrage des services de l'Etat sur ce sujet.
- ce travail extrêmement chronophage, notamment au regard des effectifs dont dispose la CCPAVR, a néanmoins démarré avec le concours des services de la trésorerie,
- l'absence d'inventaire n'a aucun impact sur les comptes budgétaires et les résultats financiers de la communauté de communes.

III B 1 et BII a et b :

Comme la chambre l'a relevé, les comptes de la CCPAVR sont tenus conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14. Cependant celle-ci relève que certaines annexes du compte administratif 2017 sont manquantes

La CCPAVR ayant été constituée en 2017, il est donc compréhensible que les services, qui étaient en cours de création, ne fonctionnaient pas de façon optimale voire que certaines données étaient manquantes.

Je souligne de façon plus générale que toutes les observations de la chambre portent sur l'année 2017, ce qui ne permet pas de leur donner la pertinence et la portée qu'elles mériteraient.

La qualité des annexes des documents budgétaires pour l'exercice 2019 s'est améliorée. Cette amélioration se poursuit dans les documents portant sur le budget 2020.

De même, s'agissant de la mise en place d'une comptabilité d'engagement, la CCPAVR a sensibilisé et formé les agents gestionnaires et comptables à ce sujet fin 2018. Depuis lors, l'obligation de respecter la comptabilité d'engagement est entrée dans les habitudes. A ce jour, hormis les régies d'avance, l'ensemble des dépenses du chapitre des charges à caractère général font l'objet d'un engagement comptable.

III B 2 b :

Je constate que la chambre a bien noté l'automatisation de la procédure des rattachements afin de fiabiliser celle-ci.

III B 2 c :

Concernant les restes à réaliser, le contrat Eure Numérique est une convention d'engagement financier pluriannuelle. Par conséquent, les sommes prévues chaque année sont bien définies et ont par conséquent été inscrites en restes à réaliser. Enregistrer en reste à réaliser la totalité des dépenses de la convention rendrait cette écriture insincère, ce qui n'est pas conforme avec les principes fondamentaux des finances publiques. Si la CCPAVR avait inscrit l'engagement financier global sur un seul exercice, elle aurait dû emprunter cette même somme pour équilibrer son budget, ce qui aurait conduit à un suréquilibre artificiel préjudiciable pour la fiabilité des comptes.

Pour éviter ce déséquilibre et favoriser la lisibilité budgétaire, cette convention aurait dû faire l'objet d'une inscription en annexe budgétaire « engagements hors bilan ».

L'argument concernant « l'affectation significative de la sincérité des comptes » de la communauté de communes avancé au paragraphe 101 et repris dans les paragraphes suivants notamment l'article 103 : « résultats anormalement favorables en section d'investissement » ainsi que le contenu du tableau n°4 sont donc sans fondement.

III B 2 d :

Concernant le déficit de l'APA, je tiens à rappeler que la CCPAVR a fait preuve d'un esprit de responsabilité avancé en prenant la décision difficile d'externaliser son service d'aide à domicile. En effet, le budget ne pouvait plus supporter le déficit structurel induit par le sous-

financement chronique du Département qui a d'ailleurs conduit plusieurs services d'aide à domicile à cesser leur activité.

Le déficit cumulé avant le transfert de ce service a été mutualisé au sein de l'ensemble intercommunal. L'action sociale étant une compétence traditionnellement exercée par les communes et en particulier les CCAS, il sera proposé dans le cadre du pacte financier et fiscal la prise en charge de ce déficit par les communes de l'ex communauté de communes de Pont-Audemer, à l'origine de l'apport de ce déficit dans les comptes de la CCPAVR.

III B 3 a :

S'agissant du service informatique, la chambre recommande la mise en place d'une procédure formalisée de signalement de incidents informatiques. A cet égard, la CCPAVR, à la suite de l'acquisition en 2017 du logiciel libre GLPI a mis en place, en avril 2019 le module de gestion des tickets d'incidents à la suite du recrutement d'une assistante gérant la partie administrative et la hotline téléphonique. Les demandes et incidents reçus par téléphone et par mail sont ainsi intégrés à l'outil pour un meilleur suivi du traitement des incidents.

III B 3 b :

La chambre estime que la présence de 32 habilitations d'accès au progiciel CIVIL FINANCES inactives sur 103 présentent des risques.

Ces comptes utilisateurs ayant été utilisés ne peuvent pas être supprimés. Ils sont placés en utilisateurs inactifs et ne peuvent plus être utilisés. Cette situation ne remet donc pas en cause la sécurité du système d'information financière. En outre, pour éviter toute faille de sécurité, les habilitations sont régulièrement révisées.

III B 4 :

Concernant le contrôle interne comptable et financier la chambre a pris note de l'évolution positive de la sécurisation de nos processus se traduisant par le développement progressif d'une cellule contrôle de gestion au sein des services.

Ce service pourra opérer le contrôle des rares régies qui subsisteront (seulement 4 sur les 24 existantes).

III C :

Depuis le transfert du service d'aide à domicile à l'association Grand Lieu, les relations ont été totalement clarifiées et rendues transparentes. En effet, l'association est une personne morale autonome qui ne bénéficie plus de financements de la part de la CCPAVR. Par conséquent, les obligations faites aux associations locales subventionnées ne lui sont plus opposables. La CCPAVR n'a aucun devoir de contrôle et l'association aucune obligation de justifier de l'utilisation de ses ressources.

Notons par ailleurs que l'association Grand-Lieu a signé un C.P.O.M. (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec le Département de l'Eure.

III D :

Selon la CRC, les charges sont minorées de 1,45 M€ en 2017 : 0,31 M€ au titre des restes à réaliser en dépenses, 1,04 M€ du déficit APA étalé à tort et 0,1M€ de la provision pour dépréciation des créances clients.

S'agissant des restes à réaliser en dépenses, il s'agit des subventions relatives à la réalisation du réseau à haut et très haut débit. Ce sont donc des dépenses d'investissement, et non des dépenses de fonctionnement, qui ne peuvent en aucun cas être comptabilisées au compte de résultat. D'ailleurs, ces dépenses figurent, comme l'indique la Chambre page 12, au compte 2041512, qui est un compte de classe 2, un compte de bilan, et non à un compte de charges (compte de classe 6). De surcroît, il n'y a pas lieu de les prendre en compte en section d'investissement (cf. ma réponse au III B 2 c).

S'agissant du déficit de l'APA, il est envisagé comme indiqué précédemment une prise en charge par les communes de l'ex Communauté de Communes de Pont-Audemer.

De ce fait, le résultat 2017 de la CCPAVR n'est pas minoré de 1,45 M€ mais de 0,10 M€ (-100

000 €).

Le résultat de l'année 2017 passe d'un excédent de la section de fonctionnement de 0,36 M€ (+360 000 €) à un excédent 0,26 M€ (+ 260 000 €).

Ajouté au déficit d'investissement de 0,17 M€ (-170 000 €), le résultat budgétaire cumulé du budget principal s'établit à un excédent de + 0.09 M€ (+ 90 000 €).

E.

Comme déjà indiqué, l'analyse financière rétrospective de la CCPAVR est rendue difficile par le contexte de fusion qui ne permet pas de porter un jugement pertinent sur sa situation financière. Je rejoins donc la chambre, s'agissant du manque de pertinence d'une analyse financière, a fortiori alimentée par la seule année 2017, les données 2018 et 2019 n'étant pas disponibles lors du contrôle.

Dans ces conditions, je m'interroge sur la pertinence et la portée de celui-ci.

Bien évidemment, lorsque la fusion sera menée à bien, l'ordonnateur et la chambre pourront bénéficier d'analyses financières pluriannuelles fiables et pertinentes.

J'espère avoir répondu à vos différentes interrogations et observations. Je demeure néanmoins à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire que vous jugerez utile.

Je vous prie croire, Monsieur le Conseiller-maître, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président empêché  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

  
Francis COUREL



La Normandie et ses territoires

Ces EPCI évoluent pour la plupart selon des trajectoires de développement relativement peu dynamiques (figure 5). Les EPCI centrés sur les villes de Lisieux, d'Alençon, et surtout de Dieppe, ressortent avec les dynamiques de long terme les moins favorables. La croissance démographique y est faible (Lisieux), voire négative (Alençon et surtout Dieppe) et l'emploi est en 2013 à peine supérieur à son niveau de 1990. La communauté d'agglomération (CA) Lisieux Normandie a vu ses échanges migratoires devenir déficitaires ces dernières années. Le solde migratoire reste nettement négatif dans la communauté urbaine d'Alençon et le déficit se creuse très fortement dans la CA de la région dieppoise. Cette dernière est d'ailleurs la plus déficitaire des EPCI normands selon le critère migratoire. Cumulant par ailleurs un fort décrochage de l'emploi et des niveaux de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés, l'agglomération dieppoise ressort comme le plus en difficulté des EPCI normands centrés sur une ville moyenne.

... et d'autres en croissance

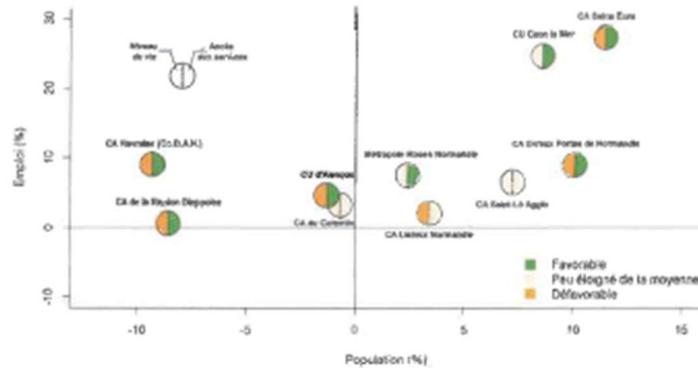
Dans une situation opposée, la CA Seine-Eure, centrée sur les villes de Louviers et du Val-de-Reuil, bénéficie de la trajectoire de développement la plus favorable parmi les « pôles régionaux majeurs ». Elle affiche une croissance de l'emploi soutenue sur longue période, même depuis le déclenchement de la crise de 2008. Elle profite aussi d'un solde naturel fortement excédentaire, qui compense encore un déficit migratoire qui s'est sensiblement creusé ces dernières années. Les indicateurs de pauvreté et de chômage sont, en revanche, défavorables.

Entre ces situations extrêmes, la CA Évreux-Portes de Normandie a longtemps été portée par une dynamique de développement relativement positive, aussi bien sur le plan démographique qu'économique, mais cette tendance se détériore et les populations en difficulté sociale sont nombreuses. La CA Saint-Lô Agglo bénéficie d'une croissance démographique plutôt positive, mais l'emploi s'est assez peu développé, reculant même sensiblement sur période récente. Enfin, la CA du Cotentin (Cherbourg-en-Cotentin) parvient à peine à maintenir son nombre d'habitants et d'emplois.

Parmi les « petites villes moyennes », des territoires en développement rapide...

L'armature urbaine de la région est complétée par des pôles urbains de taille

5 Taux de croissance de la population et de l'emploi des pôles métropolitains et régionaux majeurs entre 1990 et 2013 (en %)



Source : Insee, recensements de la population 1990 et 2013 - Filosofi - Base permanente des équipements - Distancier Métrix

moins importante mais qui jouent un rôle significatif de pôles d'emploi et de services à une échelle plus locale. Ces « pôles régionaux secondaires » sont structurés par une « petite ville moyenne » (dont la population est de l'ordre de 10 000 à 20 000 habitants) et assurent une fonction significative de pôle d'emplois pour leur environnement proche (voir encadré). Les trajectoires de développement identifiées dans cette catégorie de territoires sont relativement diversifiées (figure 6).

Quatre EPCI bénéficient de tendances particulièrement positives. Les communautés de communes (CC) du Pays de Honfleur-Beuzeville, de Granville-Terre et Mer, de Pont-Audemer-Val de Risle et de la région d'Yvetot combinent une croissance démographique vive avec un rythme élevé de développement de l'emploi. Les deux premières citées se caractérisent de surcroît par une proportion relativement importante de ménages à forts revenus.

Les CC de la Côte d'Albâtre et de la Côte Fleurie ont elles aussi bénéficié d'un développement de l'emploi relativement soutenu sur longue période, mais cette situation favorable tend à s'inverser ces dernières années et leur rythme de croissance démographique est assez faible. Dans la CA de Fécamp-Caux Littoral, la population se développe peu également, mais l'emploi est bien orienté sur période récente. À l'inverse, la CC de Bayeux Intercom retrouve depuis quelques années un rythme relativement élevé d'augmentation du nombre d'habitants (avec un niveau de vie favorable dans l'ensemble), alors que l'emploi s'y développe à peine. La CA Caux-Vallée de Seine, centrée sur les villes de Bolbec et de Lillebonne, est sur le même

type de trajectoire, mais avec un décrochage récent de l'emploi.

Dans les CC de Bernay-Terres de Normandie et de Coutances-Mer et Bocage, l'emploi se développe peu et la croissance de la population est dans la moyenne des territoires normands. La CA de Mont-Saint-Michel Normandie affiche une tendance plus « atone », assurant tout juste une stabilité de la population et de l'emploi.

...et d'autres en difficulté, dans l'Orne et dans le nord de la Seine-Maritime

Enfin, toujours au sein des « pôles régionaux secondaires », quatre EPCI sont dans une situation clairement défavorable : ils subissent à la fois recul démographique, baisse de l'emploi et indicateurs de pauvreté relativement élevés. Trois d'entre eux sont situés dans le département de l'Orne ou à l'extrême sud-ouest du Calvados (la CA Flers Agglo et les CC d'Argentan Intercom et de la Vire au Noireau), l'autre à l'extrême nord de la Seine Maritime (CC des Villes Sœurs). La CC d'Argentan est celle qui présente les tendances les plus négatives : sa population est en recul continu depuis une vingtaine d'années et surtout l'emploi y a fortement diminué sur longue période, en particulier dans la sphère « productive ». Les EPCI de Flers Agglo, de la Vire au Noireau et des Villes Sœurs ont vu également leur économie locale s'affaiblir, mais dans des proportions moins marquées. Mais le recul démographique s'est accéléré ces dernières années dans la CC des Villes Sœurs, tandis que le nombre d'habitants se maintient tout juste dans la CC de la Vire au Noireau.



## La Normandie et ses territoires

actifs résidents occupe un emploi en dehors du territoire. Ces six EPCI, particulièrement « ouverts », peuvent être qualifiés de « territoires mixtes » (voir encadré).

Parmi ceux-ci, les CC de Normandie-Cabourg-Pays d'Auge et de Eure-Madrie-Seine présentent les trajectoires de développement les plus dynamiques : forte croissance de la population et de l'emploi (notamment de la sphère présente), niveau de vie relativement élevé et accès aux services aisé (figure 10). Les CC du Vexin Normand, sous influence francilienne, et de Caux-Estuaire, dans la zone d'attraction havraise, répondent en grande partie au même type de développement, mais la première citée connaît un rythme de développement économique moins élevé et la seconde a subi un recul important de son emploi industriel. La CC Caux-Austreberthe (pôle de Barentin) et la CA Seine-Normandie Agglomération (pôles de Vernon et des Andelys), quant à elles, se distinguent par un très faible dynamisme démographique, cette dernière pâtissant, de surcroît, d'une croissance particulièrement faible de son économie présente.

### Les territoires qui se démarquent dans une approche globale

L'observation du développement des territoires normands sur longue période fait apparaître que les principaux pôles urbains de la région évoluent dans l'ensemble selon une trajectoire de développement assez peu

dynamique, au contraire des territoires plus résidentiels, en particulier dans les espaces périurbains. Mais on constate surtout une assez grande diversité de situations au sein même des différentes catégories d'EPCI. À partir d'une vision plus globale de ces territoires, il peut être utile de mettre en évidence ceux qui se démarquent nettement par leurs tendances très dynamiques, et surtout ceux qui sont particulièrement mal orientés et qui peuvent, à ce titre, constituer des points de vigilance pour les politiques d'aménagement du territoire au plan régional.

En plus des territoires périurbains, qui bénéficient presque tous d'une forte dynamique résidentielle, les EPCI d'Honfleur-Beuzeville, de Granville-Terre et Mer, de Pont-Audemer-Val de Risle et de la Région d'Yvetot, sont portés par les dynamiques de développement les plus favorables. Dans des espaces plus ruraux, les pôles du Neubourg et de Blangy-Pont l'Évêque, ainsi que les CC de Cambremer et de Cingal-Suisse Normande, bénéficient également de tendances très dynamiques.

Dans une situation complètement inverse, quelques territoires centrés sur une ville moyenne se distinguent par de fortes difficultés de développement. Les bassins de Dieppe et d'Argentan en sont les exemples les plus significatifs. Les EPCI structurés par les villes d'Alençon, de Lisieux, de Vernon, de Flers, de Vire et de « Eu-Le Tréport » justifient eux aussi une attention

particulière. D'autres territoires plus ruraux, tous situés dans le département de l'Orne, apparaissent également sur une trajectoire déclinante : il s'agit des CC des Vallées d'Auge et du Merlerault, d'Andaine-Passais, de Dornfont-Tinchebray, de Coeur de Perche, des Hauts du Perche et du Pays Fertois et du Bocage Carrougien.

### Des facteurs géographiques déterminants ?

La situation géographique des territoires semble constituer un facteur majeur pour expliquer les disparités de développement décrites dans cet article. Sans invoquer un déterminisme trop direct, la proximité aux grands pôles urbains de la région a dans une grande mesure favorisé l'expansion des territoires situés dans les zones d'influence caennaise, rouennaise et havraise. Dans une situation tout à fait opposée, la majeure partie du département de l'Orne, ainsi que l'extrême nord de la Seine-Maritime, correspondant à des territoires éloignés des pôles majeurs de la Normandie (ou des régions voisines), pâtissent de réelles difficultés de développement. La situation littorale peut constituer un autre facteur purement géographique de croissance économique et démographique. Ce facteur favorable a incontestablement profité aux territoires littoraux du Calvados et du secteur de Granville. Ses effets sont nettement moins sensibles dans le reste du Cotentin et sur le littoral seino-marin. ■





Emploi : le dynamisme de Pont-Audemer séduit les entreprises et...

https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/emploi-le-dyna...

ANNEXE 2

Pont-Audemer [Changer](#)

Radio France France Inter France Info France Culture France Musique FIP Mouvi +

Le direct [Pont-Audemer](#) [Stations locales](#) [Culture](#) [Vie quotidienne](#)

Économie - Social

## Emploi : le dynamisme de Pont-Audemer séduit les entreprises et les jeunes

Mardi 8 octobre 2019 à 6:24 - Par Laurent Philippot, France Bleu Normandie (Seine-Maritime - Eure)

[Pont-Audemer](#)



Les indicateurs économiques sont au vert à Pont-Audemer : taux d'emploi et niveau de vie supérieurs à la médiane des zones d'emploi en France et plus de gens qui ont emménagé dans la ville entre 2011 et 2016 que d'habitants qui ont déménagé. La Venise normande attire de nouveau.



Fermée en 2005, la cartonnerie de Pont-Audemer est une pépinière d'entreprises depuis 2013. Les bureaux et ateliers sont tous occupés et accueillent une cinquantaine de salariés © Radio France - Laurent Philippot

Qu'il semble loin milieu des années 2000 quand Pont-Audemer était frappé par la fermeture de plusieurs fleurons industriels comme les tanneries Costil, l'usine de cirages Sara Lee ou la cartonnerie. Désormais, ce sont 1300 entreprises sont réparties sur le territoire de Pont-Audemer (Eure). Selon une carte publiée par le quotidien *Le Monde*, Pont-Audemer est le seul territoire en bonne santé dans l'ancienne Haute-Normandie et l'un des trois en Normandie, avec Honfleur et Saint-Lô. Une cartographie des zones d'emplois dynamiques qui s'appuie sur une étude de l'INSEE "La Normandie et ses territoires". "J'étais un peu fier" admet le maire de Pont-Audemer, Michel Leroux, qui a relayé l'information sur son compte Facebook mais dit qu'il ne s'est pas

Avec votre accord, nos partenaires et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à des informations personnelles comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements basés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "En savoir plus" ou dans notre politique de confidentialité sur ce site.

Avec nos partenaires, nous traitons les données suivantes en nous basant sur votre consentement et/ou notre intérêt légitime:

Les cookies de fonctionnement, Mesure d'audience et web analyse, Personnalisation, Publicité et ciblage, Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit, Réseaux sociaux

[En savoir plus →](#)

[Accepter & Fermer](#)

Pont-Audemer [Changer](#)



Le direct

Pont-Audemer

Changement

Stations locales

Vie

quotidien



Dans le journal Le Monde d'hier, une carte des territoires "en bonne santé" a été publiée. Pont-Audemer y figure en très bonne place. Ces zones d'emploi dynamiques cumulent un taux d'emploi supérieur à la moyenne, un niveau de vie également supérieur à la moyenne, des créations nettes d'emplois positives et une solde migratoire positif. Bien sûr, nous sommes très fiers de ce résultat. Une fois encore, notre bassin de vie et d'emplois confirment son attractivité et son dynamisme. [Afficher la suite](#)

91 9 37

### Pont-Audemer, une zone d'emplois dynamiques

*"Le commissariat général à l'égalité des territoires avait déjà fait apparaître que Pont-Audemer était en bonne santé"* avance Michel Leroux, qui n'est pas surpris. Pour preuve, la vitalité de la Venise normande s'affiche dès que l'on se rend dans la ville : plusieurs chantiers sont lancés, des parcs d'activités, des zones artisanales ou commerciales, une pépinière d'entreprises avec une cinquantaine d'emplois créés, la ville ne ménage pas ses efforts pour attirer les entreprises et les emplois. C'est le travail de Pascal Gouix. *"Quand une entreprise vient à Pont-Audemer"* explique le chargé de mission aux affaires économiques pour la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle, *"c'est qu'elle a visualisé notre positionnement par rapport à l'A13 ou par rapport au tissu économique déjà existant"*. Les raisons d'une implantation à Pont-Audemer peuvent être très variées. La situation géographique, à moins d'une heure par la route de Rouen, Caen ou du Havre, mais aussi le rapprochement de fournisseurs ou de clients.

Avec votre accord, nos partenaires et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à des informations personnelles comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements basés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "En savoir plus" ou dans notre politique de confidentialité sur ce site.

Avec nos partenaires, nous traitons les données suivantes en nous basant sur votre consentement et/ou notre intérêt légitime: Les cookies de fonctionnement, Mesure d'audience et web analyse, Personnalisation, Publicité et ciblage, Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit, Réseaux sociaux

[En savoir plus](#) →

[Accepter & Fermer](#)

Coronavirus : h  
anticipée pour  
France Bleu

15:34  
Coronavirus : le  
définir un nomi  
télétravail par :  
France Bleu

15:30  
PHOTOS - La ne  
Pyrénées  
France Bleu Occi

15:28  
Famille agressi  
condamné à 3t  
Charles Djou N  
France Bleu Pér

15:26  
Annonces du P  
Covid-19 : dans  
organisateur  
choc  
France Bleu Orié

15:25  
Coronavirus : o  
l'attestation de  
zones concern  
France Bleu

15:24  
Coups de feu p  
Nancy, un tireu  
France Bleu Sud

15:20  
Coronavirus : le  
département  
France Bleu Besz

[Tout le fil info](#)

SERVICES FRAN



Emploi : le dynamisme de Pont-Audemer séduit les entreprises et...

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/emploi-le-dyna>

Pont-Audemer [Changer](#)

[▶ Le direct](#)

[Pont-Audemer](#)

[Sports](#)

[Changer](#)

[Stations locales](#)

[Culture](#)

[Vie](#)

[quotidien](#)



En compagnie de Pascal Goux, Michel Leroux, le maire de Pont-Audemer, Michel Leroux, savoure ces bons indicateurs économiques mais est conscient qu'il reste du pain sur la planche © Radio France - Laurent Philpott

[▶ Reportage à Pont-Audemer, "un territoire en bonne santé" par Laurent Philpott](#)



### Une ville qui attire les jeunes

"On est le seul territoire normand à avoir un solde migratoire positif pour les 18-29 ans" s'enorgueillit le maire de la ville. Une affirmation qui se vérifie dans les locaux de AssurOne, spécialisé dans la vente d'assurances aux particuliers, "avant on recrutait à dix kilomètres à la ronde, maintenant c'est 20 ou 30" précise le directeur du site Nicolas Marcaud, qui a installé son entreprise à Pont-Audemer en 2001, "un peu par hasard mais en dix jours la ville a su répondre à nos besoins". L'entreprise compte désormais 142 salariés et a déjà déménagé trois fois pour trouver des locaux adaptés à son expansion.

**La moyenne d'âge, c'est 27 ans" - Nicolas Marcaud, directeur de AssurOne**



Nicolas Marcaud (debout) le directeur de AssurOne a spécialisé en partie le site de Pont-Audemer dans le courtage d'assurances pour de grandes marques automobiles © Radio

Avec votre accord, nos partenaires et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à des informations personnelles comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements basés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "En savoir plus" ou dans notre politique de confidentialité sur ce site.

Avec nos partenaires, nous traitons les données suivantes en nous basant sur votre consentement et/ou notre intérêt légitime:

Les cookies de fonctionnement, Mesure d'audience et web analyse, Personnalisation, Publicité et ciblage, Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit, Réseaux sociaux

[En savoir plus](#)

[Accepter & Fermer](#)

Emploi : le dynamisme de Pont-Audemer séduit les entreprises et...

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/emploi-le-dyna...>

Pont-Audemer [Changer](#)



Le direct

Pont-Audemer  
Sports

[Changer Stations locales](#)  
Culture

[Vie quotidienne](#)



La médiathèque La Puge, quai François Mitterrand, comptabilise 80.000 passages par an  
© Radio France - Laurent Philippot

### Mois au taux de chômage élevé

Pour autant, de nombreuses entreprises ou des commerçants ont des postes à pourvoir et peinent à recruter. Le taux de chômage reste élevé, 9,3% pour le bassin d'emploi de Pont-Audemer, au dessus de la moyenne départementale, *"notamment pour les plus de 50 ans, alors qu'on baisse sur les jeunes"* détaille Michel Leroux qui avance une explication : après les fermetures dans les années 2000 de plusieurs poids lourds du secteur économique, *"beaucoup de salariés ont eu du mal à initier une reconversion"*. Autre explication, plus prosaïque, la situation géographique de la ville. Des Pont-Audemériens travaillent au Havre, voire à Caen ou à Rouen, et en cas de perte d'emploi, s'inscrivent à l'agence locale de Pôle Emploi et viennent gonfler les chiffres des demandeurs d'emplois. *"Tout le monde n'est pas en bonne santé"* reconnaît Michel Leroux, *le revenu médian à Pont-Audemer est plus élevé que la moyenne nationale, mais "on a beaucoup de gens qui ont des revenus très faibles"* et *"celui qui est sur le quai de la gare et qui regarde les trains passer a tendance à mal vivre la situation"*. *Prochaine mission pour Michel Leroux, "faire jouer les solidarités"*, notamment dans deux quartiers de Pont-Audemer, l'Europe et la Passerelle (commune déléguée de Saint-Germain-Village), classés quartiers prioritaires de la ville.

[Aménagement du territoire](#)

[Chômage](#)

[Économie locale](#)

[Emploi - Travail](#)

Avec votre accord, nos partenaires et nous utilisons des cookies ou technologies similaires pour stocker et accéder à des informations personnelles comme votre visite sur ce site. Vous pouvez retirer votre consentement ou vous opposer aux traitements basés sur l'intérêt légitime à tout moment en cliquant sur "En savoir plus" ou dans notre politique de confidentialité sur ce site.

Avec nos partenaires, nous traitons les données suivantes en nous basant sur votre consentement et/ou notre intérêt légitime:

Les cookies de fonctionnement, Mesure d'audience et web analyse, Personnalisation, Publicité et ciblage, Publicités et contenu personnalisés, mesure de performance des publicités et du contenu, données d'audience et développement de produit, Réseaux sociaux

[En savoir plus →](#)

[Accepter & Fermer](#)